

COMPTE – RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2011

Etaient Présents : PICHOU Christian - VEYRAT Robert - OUGIER Jean-Patrick - CROUZET Louissette - GUITHON Bernard - GARNOT Pascal- DUSSERT Sandrine – DIEUDONNE Laurent – SILLON Caroline - : HOSTACHE Jean-Claude

Etait excusée : MATHON Colette –

N°1 : ACQUISITION D'1 TERRAIN DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES

Monsieur le Maire les acquisitions prévues lors du précédent conseil municipal pour la protection deS deux captages d'eau potable : Bonnefond Lafont et les Chazeaux ainsi que la création des périmètres de protection autour de ces captages.

Un terrain restait à acquérir au niveau de Bonnefond. Il s'agit de la propriété de Mme OLIVERO qui vient de donner son accord.

Le Conseil Municipal approuve le tarif identique de 0.50 € le m2.

N°2 : SIEPAF

APPROBATION du principe d'activités gratuites, pendant l'été, pour les enfants du Freney organisées par le SIEPAF et refacturées à la commune du Freney d'Oisans, proportionnellement au nombre d'enfants ayant participés, pour les années antérieures et les années à venir, ainsi que la refacturation des frais de transport scolaires et extra scolaires.

N°3 : TARIFS EAU-ASSAINISSEMENT 2011

Tarif du forfait Eau/Assainissement maintenu Le Conseil Municipal, pour 2011, à savoir :

Eau : 48 € / an

Assainissement : 96 € / an

Auquel s'ajouteront les taxes nationales.

Redevance payable en deux fois : en mai et en novembre de chaque année.

En cas de départ de la commune, le montant sera calculé au prorata du nombre de mois passé sur la commune.

N° 4 : REGIE D'ASSAINISSEMENT SACO- Approbation Convention de Facturation

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les termes de la délibération du SACO du 17 décembre sur le principe d'une gestion de service public d'assainissement collectif du SACO, sous la forme d'un contrat de prestations de services et la délibération du 07 avril 2010 approuvant les statuts de la régie d'assainissement collectif.

La régie sera dotée de la seule autonomie financière, conformément aux articles L 2221-14 et R 2221-1 de Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est destinée à assurer l'organisation et la gestion de l'ensemble des prestations relatives au service public de l'assainissement collectif.

La régie d'assainissement collectif sera donc compétente pour les raccordés à Aquavallées en matière de transit et de traitement. De plus, la Régie ayant décidé de confier la facturation et l'encaissement de sa redevance pour le service de l'assainissement collectif intercommunal à la commune, une convention doit être mise en œuvre avec pour but de fixer les obligations respectives des parties et la rémunération pour service rendu.

Le Conseil Municipal approuve la convention pour la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement collectif intercommunal à intervenir entre la commune du Freney et la Régie.

N° 5 : PISTES VTT – Convention de participation financière des frais de création du nouveau plan VTT -

Le Maire rappelle que le SIEPAVEO – Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle -, par délibération du 06 septembre 2001, a décidé de mettre en œuvre une action visant à promouvoir le massif des Grandes Rousses à partir du développement du VTT.

Il rappelle, également, que le SIEPAVEO a décidé de confier à un prestataire de service l'exploitation du centre VTT. Les maires des communes non adhérentes au Syndicat (Auris-en-Oisans, Huez, Le Freney d'Oisans et Vaujany) ont donné un avis favorable sur la répartition des frais de fonctionnement et d'investissement selon la clé de répartition.

Cette année, le plan VTT a été modifié afin de réaliser un plan VTT paysager mieux adapté. Le coût de la création de ce nouveau plan VTT est calculé en fonction de la clé de répartition 2010 et amorti sur deux ans. Le montant de la création de ce nouveau plan VTT est de 9 209.20 € TTC.

Le Maire indique qu'il est donc nécessaire de passer une convention de participation financière des frais de création du nouveau plan VTT avec Le Freney d'Oisans et le SIEPAVEO.

Le Conseil Municipal approuve la convention de participation financière à passer avec le SIEPAVEO pour les frais de création du nouveau plan VTT en fonction de la clé de répartition 2010.

N° 6 : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Les collectivités ont l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents.

Le Centre de Gestion peut souscrire de tels contrats pour leur compte, en mutualisant les risques. Il est proposé aux élus de charger le Centre de Gestion de négocier auprès d'une entreprise d'assurance agréée un contrat groupe ouvert à adhésion facultative : chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité

- **Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions auront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans – à effet au premier janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation.

Le Conseil Municipal donne son accord afin de s'associer à cette démarche.

N° 7 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^e CLASSE

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer le poste d'Adjoint technique principal 2^e classe, pour permettre l'avancement de grade par ancienneté d'un agent, suite à la proposition d'avancement de grade pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi correspondant au grade d' Adjoint Technique principal 2^e classe, permanent, à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} Mars 2011. Il est rappelé que cela ne modifie pas la composition du personnel communal.

N° 8 : TRAVAUX D'INSTALLATION DE CABLES D'EXPLOITATION FORESTIERE

Demande de Subvention au Conseil Général

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer des câbles forestiers pour permettre la desserte temporaire et le débardage des bois à exploiter dans les parcelles : 2 ;3 ;4 ;5

Le Conseil Général de l'Isère a mis en place une aide pour l'installation des câbles forestiers. Cette aide bénéficie aux propriétaires des forêts concernées (communes, particuliers).

Description de l'opération :

- Localisation : forêt communale du Freney d'Oisans ; parcelles forestières n° 2 ;3 ;4 ;5
- Volume prévisionnel à exploiter : 1048 m³
- Type d'installation (en parallèle, en éventail) :
- Longueur prévisionnelle de câble : 1505 ml

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général :

Câbles en parallèle : 10 euros / ml de câble soit 15 050 euros

Montant total de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général : 15 050 euros

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté,

N° 9 : TRAVAUX EN FORET – Demande de subvention Etat-Europe

Ces mêmes travaux sont également subventionnables par l'Etat-Europe, pour un montant de 19 806.00 €.

Le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une aide publique de l'Etat.

N° 10 : MISE EN SECURITE – Hameau des Chazeaux -

Un long débat a lieu à ce sujet et une circulaire très précise a été immédiatement affichée dans tous les hameaux et distribuée à tous les habitants des Chazeaux.

11 : MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS – MAM -

Le Maire indique que seules 2 assistantes maternelles sont installées sur la Commune et que, l'une d'entre elle, part à la retraite, cet été.

Pour remédier au problème de garde d'enfants sur la Commune, trois personnes souhaitent demander leur agrément et exerçaient leur activité dans une Maison d'Assistants maternels (M.A.M.) autorisée par la loi du 09 juillet 2010. Elles demandent la mise à disposition de l'appartement communal dans le bâtiment du camping, non utilisé depuis fin 2009, lors de la fermeture définitive de cette structure.

Des travaux de rénovation et de sécurité pour l'accueil de jeunes enfants sont nécessaires et estimés à 20 000 €.

Le Conseil Municipal approuve les travaux envisagés pour la création d'une M.A.M, demande des subventions, les plus élevées possibles, pour la mise en place de cette structure, auprès du Conseil Général de l'Isère, de la C.A.F., etc...et indique que les conditions de mise à disposition de ce bâtiment feront l'objet d'une convention qui sera établie entre les divers intervenants.

12 : 2^e TRANCHE DE TRAVAUX – EGLISE – Demande de subvention au Conseil Général

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la 1^{ere} tranche des travaux de réhabilitation de l'église, qui s'élevait à 49 860 € HT .

Il est nécessaire d'envisager la 2^e tranche de travaux pour 2011 et le maire présente l'estimatif réalisé par l'Atelier Scala Architecture.

Ces travaux comprennent un lot menuiserie estimé à 10 000 € HT, un lot électricité estimé à 9 000 € HT et un lot peinture estimé à 11 000 € ;

Soit une estimation prévisionnelle de ces travaux 2^e tranche : 30 000 € HT

Le Conseil Municipal sollicite du Département de l'Isère l'octroi d'une subvention la plus élevée possible, pour la 2^e tranche de restauration de l'église, estimé à 30 000 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire indique que l'association « les Estivales du Freney » a fait l'acquisition, pour l'église du Freney, d'un orgue qui sera entièrement restauré. Monsieur le Curé a rappelé que le matériel de l'église doit appartenir soit à la commune soit au diocèse. Le bureau des Estivales se propose de remettre l'orgue à la commune au fur et à mesure de son installation. Une convention bipartie sera établie. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation de l'orgue dans l'église.
- Monsieur le Maire rappelle que le problème de distribution du courrier à Champ Rond a été résolu.
- Monsieur OUGIER JP indique que la Communauté de Commune de l'Oisans projette, en 2011, la réalisation d'un containers semi-enterré, après l'intersection des Puys pour remplacer les locaux poubelles.
- Monsieur ALDEGUER Robert demande la date de la modification du marquage des parkings de Puy le Bas. Le nouveau traçage sera réalisé la semaine prochaine.
- Une borne de chronométrage permanent destinée aux cyclistes sera installée place du Syndicat d'Initiative avec un fanion par OISANS TOURISME.
- Jean-Claude HOSTACHE rend compte de la dernière réunion de sécurité des pistes de ski à l'Alpe d'Huez.